

Le Maire de la Commune de Bourma, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement aura été évaluée la moins-disant après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Bourma, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Commune de Bourma, téléphone 697 26 02 06, email bombourma@yahoo.com, BP 227 Mokoloko.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 - 694 37 07 48.

Copie :

- DOMINMAPMT MKLO
- APMP pour publication au JDM
- Maître d'Ouvrage
- Président CRPM Bha
- SPM Bha pour archivage
- DOMINERATMT pour suivi
- CRTV station régionale pour diffusion
- Radio communautaire Mokoloko pour diffusion
- Affichage

Bourma Le 10 Fév 2023

Le Maire



Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de trois (03) mois au plus précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et du récépissé de la CDEC.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 18/03/2026 à 11 heures précises dans la salle des réunions de la Commune de Bourha, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire dûment représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence du cautionnement de soumission et du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis ;
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Absence de la Catégorisation dans le domaine
- e) Non production au-delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce manquante.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un élément de l'offre financière ;

La soumission, le BPU, le DQ

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 3 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 10 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

13. Attribution

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **20 000 000 FCFA**.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public/MINEDUB de l'exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire N° _____

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre cent mille (400 000 FCFA) valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres accompagné du récépissé CDEC.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de ladite Commune.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de trente mille francs CFA (30 000 FCFA) à la Recette Municipale de BOURHA ou au trésor public.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Bourha, Cellule d'Appui au lancement des appels offres dans l'enceinte des services de la Commune de Bourha, au plus tard le **18/03/2026 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003 /AONO/SG/C.BHA/CIPM-TBEC/2026 DU 18/02/2026 EN PROCEDURE
NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX
SALLES DE CLASSE A L'EPB GAMBOURA DANS LA COMMUNE DE BOURHA,
DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

A N'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Recevabilité des offres

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PATRIE-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



RÉPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-INDUSTRIAL-DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/SG/C.BHA/CIPM-TBEC/2026 DU 18/02/2026 EN PROCEDURE
NORMALE

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE A L'EPB GAMBOURA DANS LA COMMUNE DE
BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME
NORD.

Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2026, Le Maire de la Commune de Bourha (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres pour les travaux de construction d'un (01) blocs de deux (02) salles de classe à l'EPB Gamboura dans la Commune de Bourha, Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême Nord.

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment : (poste ou volume des travaux).

- Les travaux préparatoires et étude ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie en bois ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

2. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : trois (03) mois.